

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 17981 - 70ÈME ANNÉE

Rapport annuel de la Cour des comptes

Les collectivités devront faire face à des coupes drastiques dans leurs budgets



Hausse des dépenses de personnel et baisse de dotations de l'État: la Région n'échappera pas à la règle. Le rapport de la Cour des comptes montre tout le décalage qui existe entre la réalité et le refus d'en tenir compte. Le projet de route en mer appartient manifestement à la seconde catégorie. Le rideau se baissera-t-il bientôt ?

Suite à la conférence de Didier Migaud, président de la Cour des Comptes, Christian Roux, président de la Chambre régionale des comptes de La Réunion et Mayotte a évoqué la situation de l'île, où « les constats sont à peu près les mêmes que ceux faits au niveau national ».

Concernant le « bloc communal » (commune et intercommunalités), « il y a une marge de progrès en matière d'efficacité, recherche permanente de plus de pertinence », a indiqué le président de la Chambre régionale des Comptes. Toutefois, l'ensemble des communes de l'île ont vu leur épargne brute diminuer, sauf pour Saint Paul, où elle a augmenté de 0,5%.

Face aux difficultés de gouvernance entre commune et intercommunalité, Christian Roux a donné l'exemple de deux intercommunalités du sud de l'île, dont « la pertinence et l'efficacité » restent encore en suspens. En effet, la Cour des comptes préconise une rationalisation administrative et financière du « bloc communal », en regroupant les établissements publics intercommunaux de faible taille et en réduisant la progression rapide des dépenses.

Pour Christian Roux, « le transfert devrait se faire de manière plus complète », permettant de définir le périmètre des compétences de chaque collectivité. La situation du département « reste correcte », cependant « la problématique reste la hausse des dépenses sociales ». Des dépenses qui pourraient s'accroître dans les années à venir, avec les risques sur la filière canne mais aussi la mise en vigueur des accords de partenariat économique, qui pourraient venir gonfler les

chiffres du chômage et des aides sociales. Cela ne sera pas sans conséquence sur le taux record de pauvreté de l'île et le nombre grandissant de demandeurs de minimas sociaux.

Concernant les régions, la Chambre régionale a expliqué qu'entre 2006 et 2012, les dépenses ont augmenté de +13,6% alors que les recettes se sont à peine accrues de +6%, ne permettant pas de faire l'équilibre budgétaire. D'ailleurs, La Réunion fait partie des régions les plus dépensières dans le domaine des charges de personnel, avec +14,2%.

En dépit de cette envolée des dépenses de personnel, les dotations de l'État ont diminué considérablement pour La Réunion, de près de -15,7 points, obligeant les institutions à puiser dans leurs épargnes. Avec la diminution des dotations de l'État, communes, intercommunalité, département et région devront faire face à des coupes drastiques dans leurs budgets, nécessitant selon la Cour des Comptes des économies dans plusieurs secteurs, notamment le personnel, la répartition de la baisse des dotations de l'État entre collectivités et définir des objectifs d'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de la dette des différentes catégories de collectivités.

Céline Tabou



Si la mondialisation fragilise encore davantage nos derniers secteurs productifs comme la filière canne, alors les collectivités devront assumer une part importante du coût social alors que dans le même temps, les dotations versées par l'État continueront à baisser. Photo Toniox

Edito

Hier, la tache de Colin Powell, demain celle de Obama

Cela fait 2 semaines qu'un petit groupe de militants kurdes résiste avec héroïsme à la puissance militaire de l'EI. Chaque heure des informations sont fournies sur leur avancée inexorable. Des manifestations de soutien sont organisées pour venir en aide aux résistants dans la ville de Kobané, assiégée. Pendant ce temps, nous assistons au refus de la coalition occidentale de frapper l'EI et d'arrêter sa progression. Du côté de la Turquie, pays ami des Américains, la situation est devenue burlesque. L'aviation turque vient de lancer une opération contre des Kurdes qui protestaient contre le jeu étrange des Turcs.

Une fois de plus, le jeu des Américains et des Occidentaux est à découvert. Tous les médias qu'ils contrôlent exploitent l'opinion sur les atrocités de l'EI. Des photos montrant des personnes décapitées font le tour du monde. Question de soulever l'indignation et orienter les raisons de la colère vers la Syrie de Assad... dont ils réclament la tête, comme Sadam Hussein et Khadafi.

Mais l'affrontement rapporté par ces mêmes médias met en scène les mêmes assassins mais face aux habitants d'une ville kurde. Pourquoi le

monde entier devrait s'indigner de la décapitation de quelques Occidentaux mais pas de centaines, voire de milliers, de Kurdes de Kobané ? En quoi ces femmes et hommes innocents qui combattent à armes inégales ne devraient-ils pas obtenir les bonnes considérations de l'ONU et de la coalition ? Quand Obama a lancé ses premières frappes aériennes, il n'a pas attendu un accord du Conseil de Sécurité de l'ONU. Pour les Kurdes assiégés, la Turquie dit attendre un accord de la communauté internationale...

La défaite programmée de cette ville occupée par des Kurdes est la démonstration que les Américains et les Occidentaux de la coalition sont les alliés objectifs de l'EI. Obama compte sur l'EI pour décapiter le président Syrien Assad. Colin Powell, en son temps, avait menti sur Sadam Hussein. Aujourd'hui, il s'en repend dans un livre disant que c'est désormais « une tâche » sur sa carrière exemplaire d'un Américain Noir. Demain, Kobané égorgée sera la « tâche indélébile » sur le CV de Obama, un autre Américain Noir.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991-2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re



La présentation du rapport s'est déroulée en visioconférence sous la présidence de Christian Roux, président de la Chambre régionale des Comptes.

Selon le rapport de la Cour des Comptes

Les collectivités territoriales doivent faire plus d'effort

La Cour des Comptes, en lien direct avec les Chambres régionales des comptes, a publié son rapport consacré aux finances publiques locales. Le constat est clair «le secteur public local à vocation à prendre sa part dans l'effort de réduction des déficits publics», a annoncé Didier Migaud, président de la Cour des Comptes.

Face à la dégradation de la situation financière des collectivités territoriale et de leurs groupements, la CC préconise 15 recommandations destinées à «améliorer l'efficacité de l'action publique à un moindre coût».

Les ressources viennent de l'État

Selon le rapport, les dépenses des administrations publiques locales (APUL) se sont élevées à 252 milliards d'euros en 2013, ce qui représente 21% de la dépense publique et 9,5% de la dette totale, soit 182,3 milliards d'euros. Les ressources des collectivités locales viennent de transferts financiers de l'État à plus de 40%, ce qui représente plus de 100 milliards d'euros. Globalement, l'APUL tient son

budget à partir de fiscalité (impôts locaux et fiscalité transférée par l'État) qui en représente 49% et de dotations à 30%.

La Cour observe, dans sa synthèse, qu'en 2013, «le secteur public local n'a pas apporté la contribution attendue au redressement des comptes publics», car le déficit des collectivités territoriales est passé de 3,7 milliards d'euros en 2012 à 9,2 milliards en 2013. Cette situation s'explique par une envolée des dépenses des collectivités locales, qui représentait 217,8 milliards d'euros en 2013 (162,6 milliards en fonctionnement et 55,2 milliards en investissement).

Dans un contexte économique et financier morose, «la situation des collectivités territoriales s'est globalement dégradée en 2013. Leurs recettes ont progressé moins vite que leurs dépenses, entraînant une diminution de leur épargne brute». Hormis les départements, les dépenses d'investissements ont été

possibles dans les communes et les régions grâce à l'endettement. Toutefois, la Cour explique que la baisse de 0,6% des concours financiers de l'État en 2013 n'a pas «freiné l'évolution des dépenses, du déficit et de la dette du secteur public local».

En dépit de la baisse de leur épargne (-7,8%), les communes ont mis l'accent sur l'équipement «à l'approche des élections municipales», en puisant dans leurs trésoreries. De leur côté, les départements ont vu leurs situations continuaient à se dégrader, avec une baisse de 9,9% de leur épargne brute. Ce qui s'explique par le transfert des compétences de l'État aux conseils généraux et au poids des aides sociales. Quant aux régions, elles ont augmenté leurs investissements de 5,3% grâce aux réserves de trésoreries accumulées en 2012 et à l'endettement (+6,0%).

Effet incertain des baisses des dotations

D'après la Cour, la solution est dans le ralentissement de l'évolution des dépenses des collectivités locales de leurs dépenses de fonctionnement, particulièrement celles de personnel et les frais de gestion, afin de «adapter à celle de leurs recettes, qui être ralentie par la baisse des dotations de l'État».

En effet, en 2014, les dotations de l'État aux collectivités territoriales ont été réduites de 1,5 milliard d'euros, mais les transferts financiers ont globalement augmenté de 0,3%, en raison de l'affectation des ressources fiscales nouvelles. Cette baisse va continuer pour la période 2015-2017 de 11 milliards d'euros, soit 3,7 milliards d'euros par an. Ce qui représente trois fois plus qu'en 2014 et devrait se répercuter directement sur les administrations publiques locales, à la fois sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Face à cela, Didier Migaud, président de la Cour des Comptes s'est dit «inquiet» de la situation financière des collectivités territoriales. D'autant plus que la Cour craint une hausse des impôts locaux ou l'obtention de nouvelles ressources, basées sur l'emprunt. Raison pour laquelle, la Cour met en avant la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, particulièrement du personnel. Or la masse salariale a continué à progresser en 2013 de +3,1% contre, après +3,5% en 2012.

Pour les experts, les élections municipales expliquent l'explosion des dépenses de personnel. Didier Migaud a indiqué lors de son point presse que cette hausse est «liée aux décisions locales». Le déficit ou le besoin de financement s'est aggravé dans ce domaine, passant de 3,7 milliards d'euros à 9,2 milliards.

Réduire les effectifs des collectivités

La loi de finances de 2014 prévoit une diminution de la dotation globale de fonctionnement, d'1,5 milliard d'euros, en tant que «participation à l'effort de redressement des comptes publics». Pour 2015-2017, la baisse est de 3,7 milliards par an. Face à cela la Cour préconise ardemment «une amélioration de la gouvernance des finances locales pour en assurer une meilleure maîtrise». Pour cela, la CC préco-

nise une péréquation (mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales) introduite dans la répartition de la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Ce qui signifie les ressources et les missions soient redéfinies en fonction de chaque compétence des collectivités locales (communes, intercommunalités, département, région). L'objectif est de mutualiser les moyens, éviter des dépenses inutiles et de permettre une meilleure efficacité du service public.

Par exemple, une commune qui possède des infrastructures culturelles entre en collision avec les intercommunalités en possédant également. Il s'agirait alors pour la Cour des Comptes de catégoriser les compétences et d'y mettre les moyens. Ainsi, l'intercommunalité aurait la charge de la culture et développerait ses infrastructures, la commune pour sa part pourrait redistribuer le financement de la culture à d'autres secteurs.

La Cour explique ainsi que «l'effet

de levier de la baisse des dotations de l'État dépend d'abord de ses modalités de répartition entre les différentes catégories de collectivités et en leur sein». D'ailleurs, les perspectives d'évolution des dépenses locales dépendent des décisions des collectivités territoriales qui «pourraient procéder à un ajustement de leurs recettes de fonctionnement par un accroissement de la pression plutôt que d'infléchir leurs dépenses de fonctionnement en recherchant des pistes d'économies». La Cour préconise ainsi le non remplacement d'un départ à la retraite, la remise en cause des régimes indemnitaires «trop valorisée», ralentir l'accélération des agents dans des échelons supérieurs et en donnant «un coup de frein sur les effectifs», a précisé Henri Paul, rapporteur général du comité du rapport public et des programmes.

Céline Tabou

15 recommandations proposées au gouvernement

En ce qui concerne l'incertitude d'une maîtrise accrue des finances publiques locales

— répartir la baisse des dotations de l'État entre catégorie de collectivités en prenant davantage en compte leur situation financière respective, particulièrement l'existence de marges plus importantes dans le secteur communal ;

— adopter une loi de financement des collectivités territoriales fixant à titre prévisionnel des objectifs d'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de la dette des différentes catégories de collectivités ;

En ce qui concerne la nécessaire rationalisation administrative et financière du «bloc communal» (ensemble formé par les communes et leurs intercommunalités)

— réduire le nombre des structures intercommunales et transférer les compétences des communes aux groupements existants (communautés de communes et d'agglomération, notamment) par champs entiers d'intervention et non plus de façon parcellaire ;

— poursuivre la mutualisation des services des communes et de leur intercommunalité et stabiliser les dépenses de personnel du « bloc communal » par des réductions d'effectifs, une pause des mesures de revalorisation indemnitaire, une meilleure maîtrise des déroulements de carrière et un alignement du temps de travail sur la durée légale ;

En ce qui concerne les conditions de l'équilibre structurel des régions

— recentrer les interventions des régions sur leurs politiques publiques prioritaires ;

— réexaminer la structure de financement des régions ;

En ce qui concerne le nécessaire développement de la péréquation financière

— simplifier les dispositifs de péréquation pour les rendre plus efficaces ;

— poursuivre la montée en puissance des dispositifs de péréquation « horizontale » ;

— créer une dotation globale de fonctionnement (DGF) unique pour le « bloc communal ».

ATR FNAUT dénonce quatre ans de perdus

A l'occasion d'une conférence de presse le collectif ATR-FNAUT a mis en avant le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et la modification du Schéma Départemental des Carrières qui doit être annulée pour l'organisation pré-sidée par Bruny Payet.

Pour les membres de l'association, le dossier de la NRL, «se révèle plus complexe que prévu initialement», mais elle «n'est en rien un exemple de développement durable». Toutefois, l'Etat «s'est montré complice de la Région, malgré les multiples alertes. Les citoyens réclament désormais que l'Etat protège leurs intérêts de long terme et que la justice indépendante rappelle la loi», a assuré le communiqué de presse de l'organisation.

La Région s'approprie de l'existant

Dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transport, publié par la Région, «nous nous félicitons des objectifs retenus d'extension et sécurisation du maillage des réseaux sur toute l'île y compris en moyenne altitude». En revanche, «nous sommes moins enthousiastes pour les objectifs retenus sur le schéma des Transports en Commun (TC) et en Site Propre (TCSP) toujours limités à St Denis et sur l'axe de Cambaie».

L'ATR dénonce l'absence de «description précise et sérieuse des 150 km de Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) et des 2 000 bus tant attendus du Trans-Eco-Express (TEE)». Selon cette dernière, «la Région s'approprie les TC et TCSP existants en prétextant les harmoniser sur le TEE/RRTG».

De plus, du fait de sa seule compétence ferroviaire, la Région a uniquement soutenu l'investissement en matériel roulant des Autorités Organisatrices des Transports (AOT). Raison pour laquelle, «elle s'enorgueillit dans son SRIT», en indiquant qu'une «récent partenariat avec l'Etat et les AOT pour la mise en place de son TEE». Pour l'ATR, la Région s'approprie aussi «le maillage progressif du territoire réunionnais par des TCSP».

De fait, le RRTG «se réduirait donc à l'interconnexion des TCSP des établissements publics de coopération intercommunale, type EPCI(CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TCO) et à faire circuler des bus hybrides, au mieux à rallonge». «Cette approche est conflictuelle puisqu'elle génère un manque de lisibilité, voire des redondances, entre les différents réseaux des EPCI, des cars jaunes départementaux et du fameux RRTG». En septembre, le Conseil Général avait refusé le SRIT, ce qui «devrait susciter à notre sens la réorientation du budget FEDER sur un réseau ferré. La Région a tout à gagner à éviter de se compromettre dans un guidage laser fumeux, jamais plébiscité car encore expérimental».

Paris 2015, «un tramway vaut mieux que deux mille bus»

Pour François Payet, porte parole de l'ATR — Fnaut, «La Réunion ne doit pas non plus se fourvoyer davantage dans des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) avec les 2000 bus du TEE». «Seul le tramway permet, outre son entretien moins onéreux, la centralisation véritablement économique et sécurisée de la source d'énergie alors que les bus hybrides restent en outre tributaires de l'énergie fossile. On ne s'étendra pas sur le bénéfice social positif des tramways», a-t-il expliqué. Cependant, pour l'association la NRL et le TEE «ne dotent pas La Réunion du véritable transport guidé qui doit être le RRTG». «On ne comprendrait pas que l'Etat qui accueillera les assises du climat, ClimatParis2015, poursuive ici une politique différente, en soutenant la NRL et le TEE», note le communiqué.

On ne comprend pas plus la priorité de la Région en matière de continuité territoriale. Est-ce crédible d'appeler à manifester contre l'Etat (qui réduit sa part «d'aide sociale» de 15 à 5 millions par an) après s'être réjoui en 2010 de son désengagement sur la dotation ferroviaire régionale de 80 millions par an, pour faire capoter le tramway réunionnais ? Ce RRTG était pourtant profitable non seulement aux moins aisés mais à la «continuité territoriale» locale de tous !

Le schéma des carrières modifié

Plusieurs éléments mettent en doute la viabilité de la NRL, tant sur les matériaux, que l'appel d'offres sur le marché, que la moindre qualité des matériaux à La Réunion. Face à cela «la révolte gronde aux abords des carrières ouvertes comme autour de celles envisagées à la rivière des Remparts, où l'accroissement du trafic des poids lourds est vilipendé», mais aussi «autour de chaque projet de carrière qui inquiète les riverains. De plus note l'ATR-Fnaut, «les élus locaux pris en étau entre leurs administrés et le banquier régional ont du mal à choisir».

C'est sans compter sur les entreprises de BTP et de transport qui déchantent maintenant, car la CAPEB proteste contre l'effondrement du BTP et l'insuffisance de retombée de la NRL, la FNTR se dit «trahie» et «s'offusque de la perte du convoyage des 10 000 tonnes de graviers sur le marché de son GIE d'avec GTOI/SBTPC/Vinci». Jean-Bernard Caroupage a d'ailleurs «reconnu sur Radio Réunion Première que son GIE laissera sur le carreau plus de 50% des 400 transporteurs locaux qui refusent son ticket d'entrée de 5%».

ATR-Fnaut demande l'annulation de l'arrêté de modification du SDC au tribunal administratif, qui élargit «à quatre sites» pour la seule NRL. «Ces quatre sites peuvent assurer à eux seuls plus de deux fois les besoins des digues et viaducs de la NRL. Cela en contradiction total avec le dossier d'enquête présenté pour l'obtention de l'arrêté tant convoité de Déclaration d'Utilité Publique», note le communiqué.

Selon l'ATR, «pour justifier la modification du SDC, le Préfet argue d'une sous-estimation initiale des besoins, qu'il réévalue au-

jourd'hui à 18 millions de tonnes, tout en reconnaissant le SDC de 2010 comme suffisant, au risque d'incohérence», alors que «les besoins de 2010 étaient déjà estimés à 18 Mt (dont 16,3 pour les digues)».

Cependant, «pour ne pas fragiliser une DUP accordée malgré l'insuffisance d'étude d'impact ou malgré les erreurs du dossier, le Préfet prétexte que cette augmentation peut être compensée au SDC 2010. Selon lui l'abandon d'autres projets et une moindre extraction auraient laissé un crédit de matériaux dans le stock de 80 millions de tonnes, nécessaire pour satisfaire les besoins annuels de l'île».

Des matériaux venus de l'extérieur

Les entreprises chargées par la Région Réunion «de suppléer au manque de matériaux prospectent à l'étranger aussi bien des roches plus massives à Madagascar ou en Afrique du Sud, que des graviers plus lourds de 4t/m³ jusqu'en Suède». Cependant, «la DUP se rapportait à des acropodes de 2,5t/m³ de granulats locaux», une cohérence marquée pour l'ATR Fnaut.

Pour les membres de l'association, le chantier de la NRL est «un chantier inadapté à La Réunion mais fait sur mesure pour les majors du BTP et aux frais des contribuables réunionnais». Ainsi, «les majors du BTP (Bouygues, Vinci) ont réussi à consolider leur pré-carré réunionnais avec 1,58 milliards d'euros (97,5% du marché de travaux; ne laissant que 2,5% à Eiffage et SAS), mais ils ont surtout accru notre dépendance à leur égard en centralisant dorénavant la fabrication des acropodes de remplacement dans leur hangar, et à l'étranger (Suède) pour les graviers spéciaux».

La Région va donc, pour l'ATR, se retrouver «captive de ses engagements dans un contexte d'appauvrissement», car il y a le désengagement de 10 milliards d'euros de l'Etat dans les collectivités des DOM, le report sine die de l'ECOTAXE qui devait financer les infrastructures comme la NRL va peser sur les budgets et les collectivités locales connaissent déjà des retards de paiement de l'Etat, ce qui risquent d'aggraver durablement la situation.

Pour l'ATR, «l'attitude de la Région dans la crise de la continuité territoriale, fait craindre son entêtement à se payer coûte que coûte une NRL au détriment d'autres secteurs ou projets ainsi vampirisés». D'autant «si il n'y a pas dans les marchés de la NRL de clause suspensive, pour la fourniture des matériaux par les entreprises, alors ce seront les contribuables qui paieront l'engagement public de la Région».

Pour conclure, l'association assure que «jamais une infrastructure n'a réuni contre elle autant de recours juridiques et d'autant de personnes physiques ou morales». D'ailleurs, «le tram train avait provoqué deux recours: l'un de l'association des riverains, l'autre de JP. Virapoulé», ce qui montre que «la NRL se révèle plus complexe que prévu initialement».



Six mois après l'enlèvement de plus de 200 jeunes lycéennes au Nigeria

Faisons tomber le mur de l'indifférence

Six mois après l'enlèvement des jeunes Nigériennes par Boko Haram, toujours pas d'issue. Les États-Unis envoient 3000 soldats au Liberia au prétexte de lutter contre Ebola mais sont incapables d'aller combattre Boko Haram dans le Nigeria voisin. A La Réunion, les actions de communication se sont rapidement éteintes, remplacées par l'indifférence.

Le 15 avril dernier, plus de 200 jeunes filles ont été enlevées dans leur école au Nigeria. Leurs ravisseurs font partie d'un groupe s'appelant Boko Haram. Ils combattent le pouvoir nigérian et s'inspirent de l'État islamique au Levant qui contrôle une partie de l'Irak et de la Syrie. Le conflit entre le Nigeria et Boko Haram s'est intensifié. Des milliers de personnes sont mortes à cause de cette guerre cette année. Cet enlèvement a placé ce conflit un moment sous les feux de l'actualité. Dans les premiers jours suivant l'attaque, des filles ont réussi à s'évader. Le mois dernier, une jeune fille enceinte a été retrouvée. Mais selon le président de la Communauté de Chibok, elle souffre d'un traumatisme ayant entraîné des troubles mentaux. 219 sont toujours prisonnières. Leurs ravisseurs veulent en faire des esclaves.

Coups médiatiques sans lendemain

En Occident, la mobilisation est partie de l'initiative de Michèle Obama. L'épouse du président des États-Unis a lancé un mot d'ordre à partir d'une photo postée sur Twitter: Bring Back our Girls. A La Réunion, c'est la députée Monique Orphé qui a repris le mouvement. Quant au vendeur de T-shirts Pardon!, il diffusa une série en offrant 2000 euros sur le bénéfice des ventes à l'UFR pour saluer l'action de sa présidente pour la libération des jeunes filles emprisonnées. Ces coups médiatiques n'ont pas donné de résultat concret, 219 jeunes filles sont toujours réduites en esclavage. Comment expliquer qu'aucune issue n'ait pu encore être trouvée? La responsabilité des États-Unis est engagée dans cette affaire. Car récemment, Washington a décidé d'envoyer 3000 soldats dans le Liberia voisin au prétexte de lutter contre l'épidémie d'Ebola. Cette menace sanitaire permet aux États-Unis de s'implanter militairement dans l'Ouest de l'Afrique. Mais elle montre surtout que des moyens équivalents ne sont pas mis à disposition de la libération des 219 prisonnières de Boko Haram. Cette inaction amène forcément à

s'interroger sur la nature de la relation entre le gouvernement des États-Unis et Boko Haram.

Violences contre les femmes

À La Réunion, il sera question ce mercredi de la lutte contre les violences faites aux femmes. La ministre de la Justice rendra visite à une association œuvrant dans ce domaine. Comme le rappelait les Femmes communistes en mai dernier, une femme sur trois risque aujourd'hui de subir des violences dans sa vie. Issues d'un pays qui a connu l'esclavage, les Femmes communistes refusent que d'autres femmes puissent encore subir à notre époque ce crime contre l'humanité. Cet appel sera-t-il enfin entendu? Six mois après l'enlèvement de plus de 200 lycéennes au Nigeria, des actions concrètes permettront-elles de faire tomber le mur de l'indifférence?

Oté

In vré koshmar pou l'imanité !

Matant Zélida la ékrir Justin:

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, Si mi konpran bien, zot i sort artrouv z'ot z'ènmi natirèl, l'amérik é konm lo shien kan nana in zo pou sisé, zot i sava tir la dsi ziska k'in zour nora pi lo gou. mèm si, pou sa, zot lé dann l'obligasyon donn bondyé san konfésyon désèrtin diktatèr, sansa désèrtin péi i trèt bann droi dé l'om par dsi la zanm. Mèm si, konm dann lo bon tan, zot lé oblijé di l'erop i zoué konm in pti konplis bann z'amérikin san obliy tout lo rol l'amérik la tienbo pou défann lo monn lib. Somenn dèrnyèr, moin la antann in zournalis apré di dann télé, afors son zorèy téi sif pars li té apré antann in shaplé kritikasyon kont l'Amérik. lo boug la di: « Mi vé bien l'amérik lé résponsab pou tout sak i ariv dsi la tèr, mé kant mèm i fo pa égzazéré é sirtou i fo pa déform la vérité ». Tok! Pran sa pou toi!

Justin la fé pou répons:

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, Rasir aou, ni donn pa pèrsone bondyé san konfésyon é sirtou ni partaz pa lo mond an dé koté: in koté bon, in koté méshan. Ni koné osi, bann gran péi i défann zot pozisyon é la plipar di tan sé bann ti péi k'i siport la kass. Sa lé vré pou l'éshofman klimatik, sa lé vré pou la sékirité, sa lé vré galman pou bann droi élémantèr. Ni koné k'o plis v'alé, oplis kat — sink gran péi va domine lo mond é sar pa pou lo bienn l'imanité. Mao té i apèl sa lo shovinism bann gran nasyon é plis v'alé, plis sar konmsa vi ké bann mouvman révolisyonèr lé fine afébli.. Mé, konm di lo kont: « Tardra. Viendra! » L'Amérik sé ankor promyé puisans militèr nana dsi la tèr é pou gard son pozisyon li lé kapab mète son bann zanbèk partou. Mi di pa ousa, mé partou sé partou. Mé, sa i korij pa li, li l'apré aplik son tik-tak partou, dann tout kontinan: « Mète dézord é apré fé pass ali konm in sovèr! » é étone pa si lé zot i fé parèy ziska ké lo mond lé pi kontrolé ditou, par pèrsone. L'èr-la lé riskab ète in koshmar pou l'imanité. Tok! Pran sa pou ou!

NB. In kozman pou la rout. "Bilinbi la di: Mang karote lé èg!". Bann fransé i di osi: i oi pa paye dann z'èy son voizin i oi pa pyèrs do boi dan la syène. Sa i vé dir ou i fé roprosh lé zot san oir ou lé pa lo pli blan élo pli pie ké nana. Sa lé konmsa dan la vi; konbien foi ou i antann apré krétik inn, krétik l'ot san k'ou la poin défo. Konm Zézikri téi di pou in fanm la tron son mari : « Sak la poin péshé i donn promyé kou d'galé! ». I paré pèrsone la pa donn lo promyé koud 'rosh, la pa lapide lo fanm. Mi di azot sa pou fé tracvay zot koko, pou fé bouy zot matyèr griz. kroi amoin sa i pé ansèrv kékshoz!

Justin